

COMPTES ANNUELS

1001PACT ALANCIENNE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan au 31/12/2022

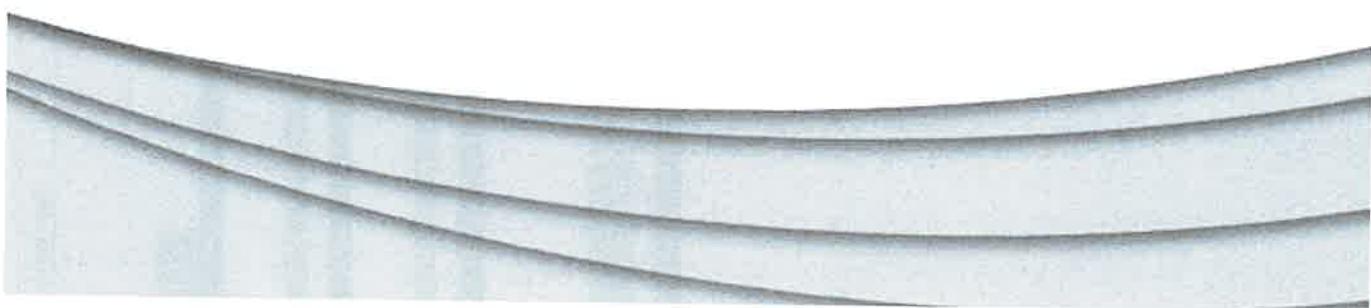
118-130 AV JEAN JAURES
75019 Paris

SIRET : 89133668700019

NAF : 6630Z

Certifiés conformes,

Pierre Schmidtgall
Président



Compte de résultat

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
- De biens				
Production vendue :				
- De services	3 000		3 000	6 250
Chiffre d'affaires net	3 000		3 000	6 250
- Stockée				
Production :				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
	PRODUITS D'EXPLOITATION		3 000	6 250
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			3 010	6 250
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux :				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
	CHARGES D'EXPLOITATION		3 010	6 250
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-10	
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	PRODUITS FINANCIERS			
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	CHARGES FINANCIÈRES			
	RÉSULTAT FINANCIER			
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-10	

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	3 000
	TOTAL DES CHARGES	3 010
	BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-10

COMPTES ANNUELS

1001PACT ALANCIENNE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan au 31/12/2022

118-130 AV JEAN JAURES
75019 Paris

SIRET : 89133668700019

NAF : 6630Z

Certifiés conformes,


Pierre Schmidgall
Président



Bilan

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	399 100		399 100	399 100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	399 100		399 100	399 100
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 600		3 600	
Autres	795		795	185
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	604		604	4 384
Charges constatées d'avance				216
ACTIF CIRCULANT	4 999		4 999	4 785
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	404 099		404 099	403 885

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2022	Du 18/11/2020		
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021		
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	(dont versé)	399 200	399 200	399 200
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
Réserves :				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-10		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES	399 190		399 200
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
	AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour :	- Risques			
	- Charges			
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit			
	- Financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 559		1 189	
Dettes :	- Fiscales et sociales	600		746
	- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance		2 750		2 750
	EMPRUNTS ET DETTES	4 909		4 685
Écarts de conversion passif				
	TOTAL PASSIF	404 099		403 885

COMPTES ANNUELS

1001PACT ALANCIENNE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan au 31/12/2022

118-130 AV JEAN JAURES
75019 Paris

SIRET : 89133668700019

NAF : 6630Z


Certifiés conformes,

Pierre Schmidgall
Président



Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 404 099 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -10 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Etats de gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes Intermédiaires de gestion		Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
* Ventes de marchandises					
- Coût direct d'achat					
+/- Variation du stock de marchandises					
Marge commerciale	I				
- Vendue		3 000	100.00	6 250	100.00
+ Production :					
- Stockée					
- Immobilisée					
Production de l'exercice		3 000	100.00	6 250	100.00
- Matières premières et approvisionnements consommés					
- Sous-traitance directe					
Marge brute sur production	II	3 000	100.00	6 250	100.00
Marge brute globale	(I + II)	3 000	100.00	6 250	100.00
- Services extérieurs et autres charges externes		3 010	100.33	6 250	100.01
Valeur ajoutée produite		-10	-0.33		-0.01
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes et versements assimilés					
- Salaires et traitements					
- Charges sociales					
Excédent brut d'exploitation		-10	-0.33		-0.01
+ Reprises sur amortissements et provisions					
- Dotations aux amortissements sur immobilisations					
- Sur immobilisations					
- Dotations aux provisions :					
- Sur actif circulant					
- Pour risques et charges					
+ Autres produits de gestion courante			0.01		
- Autres charges de gestion courante					
+ Transferts de charges d'exploitation					
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)		-10	-0.32		-0.01
+ Bénéfice attribué (quote-part sur opérations en commun)					
- Perte supportée (quote-part sur opérations en commun)					
+ Produits financiers de participation					
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					
+ Autres intérêts et produits assimilés					
+ Reprises sur provisions financières					
+ Différences positives de change					
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
- Dotations financières aux amortissements et provisions					
- Intérêts et charges assimilées					
- Différences négatives de change					
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
Résultat courant avant impôts		-10	-0.32		-0.01
+ Produits exceptionnels					
+ sur opérations :					
- De gestion					
- En capital					
+ Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnels					
- Charges exceptionnelles					
- sur opérations :					
- De gestion					
- En capital					
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Résultat exceptionnel					
- Participation des salariés aux résultats					
- Impôts sur les bénéfices					
Résultat net comptable		-10	-0.32		-0.01

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
23 juin 2023**

Le vingt-trois juin deux-mille vingt-trois à midi, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au 24 bis rue du Rhin, 75019 Paris, sur convocation du Président adressée par voie électronique (l' « Assemblée Générale »).

Il a été établi une feuille de présence, signée par chaque participant présent à l'assemblée, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs et les bulletins de vote par correspondance des associés ayant voté par correspondance. Il en ressort que 85 associés détenant 118 700 droits de vote en AGO, sont présents ou représentés ; l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

Monsieur Pierre Schmidtgall préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président met à disposition de ses associés :

- une copie de la convocation adressée aux associés ;
- les statuts de la Société ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- le texte des résolutions proposées à la présente assemblée

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés au siège social 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations. Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 – Quitus au Président*
- *Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président ayant permis de constater que les associés présents ou représentés détiennent un nombre de droits de vote atteignant le quorum d'un quart requis pour les assemblées générales ordinaires, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer. Il est rappelé que les décisions relevant de la catégorie des décisions collectives ordinaires doivent être prises à la majorité simple des voix dont disposent tous les associés présents ou représentés.

Le Président présente ensuite les activités et les résultats de la Société sur l'année 2022. Puis, il ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première Résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 – Quitus au Président

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes, faisant ressortir une

1001PACT ALANCIENNE

Société par actions simplifiée à capital variable

Siège social : 118/130 avenue jean-jaurès - 75169 Paris CEDEX 19
891 336 687 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

perte de -9,56 euros.

donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 117 300

Voix contre : 0

Abstentions : 1400

Deuxième Résolution

Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

constate qu'aucune dépenses et charges non déductibles fiscalement n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 117 300

Voix contre : 0

Abstentions : 1 400

1001PACT ALANCIENNE
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue jean-jaurès - 75169 Paris CEDEX 19
891 336 687 R.C.S. Paris
(la « *Société* »)

Troisième Résolution
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à -9,56 euros de la manière suivante :

La perte de l'exercice s'élevant à -9,56 euros,
Le report à nouveau antérieur à -0,45 euros,
L'affectation de la perte au Report à nouveau antérieur qui s'élève ainsi à -10,01 euros

Affectation :

-9,56 euros au poste « report à nouveau » débiteur

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 399 189,99 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il s'agit du premier exercice comptable, il n'y a donc jamais eu de distribution de dividendes sur un exercice précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 117 100

Voix contre : 0

Abstentions : 1600

Quatrième résolution
Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 116 600

Voix contre : 0

Abstentions : 2100

« Certifié Conforme »

Monsieur Pierre Schmidtgall
Président

